

Prix MOMBELET-VODENTCHAROFF

Le financement de ce prix est issu du legs de Jean VODENTCHAROFF, diplômé de l'École des mines d'Alès en 1948, à Mines Alès Alumni, ce prix consistant en le versement annuel à l'étudiant-e le-la plus méritant-e d'une somme de 3000 euros, selon ses volontés.

REGLEMENT

1/ Principe

Ce prix MOMBELET-VODENTCHAROFF est orienté vers les meilleur-e-s élèves de leur promotion désireux-ses de faire un double diplôme dans un autre établissement à la rentrée suivante en France ou à l'étranger dans l'objectif d'un projet professionnel.

Ce critère d'éligibilité étant identique à celui de l'aide à l'excellence attribuée par l'École des mines d'Alès, il a été décidé de mutualiser l'appel à candidatures pour ces bourses. L'École délivre une ou plusieurs bourses d'aide à l'excellence en fonction des montants collectés à travers le mécénat. Les membres de IMT Mines Alès Alumni désignent le gagnant du prix MV parmi les mêmes candidats.

2/ Condition d'éligibilité

Peut faire acte de candidature, pour bénéficier de cette aide d'excellence, tout-e étudiant-e membre cotisant-e à Mines Alès Alumni, classé-e dans le premier quart de sa promotion au moment du dépôt du dossier ou au moment de son départ en césure.

3/ Formalisme de la candidature

Via le formulaire prévu, le-la demandeur-se décrit son projet par un texte dont le nombre de mots doit être compris entre 350 et 600 à envoyer au format PDF et le présente par une vidéo n'excédant pas 50 Mo et d'une durée comprise entre 1 minute trente et 2 minutes à envoyer au format MP4. Il-elle transmet une version signée du présent règlement. Les envois sont adressés à contact-mecenas@mines-ales.fr dans les délais indiqués lors de l'appel à projets. Le formulaire est disponible sous <https://www.mines-ales.fr/ecole/mecenas-fondation-mines-telecom>, rubrique « 1. L'aide à l'excellence ».

4/ Procédure de sélection :

Les dossiers sont réceptionnés et examinés par le Comité de gestion de la Fondation Mines Alès, qui les transmet à Mines Alès Alumni.

L'ensemble des dossiers est soumis au vote auprès des diplômés, membres adhérents à Mines Alès Alumni pour l'année civile en cours. Le dossier ayant reçu le plus de votes sera retenu. En cas de désignation d'un même lauréat au Prix-Mombelet-Vodentcharoff et à l'Aide à l'Excellence, le prix le plus avantageux des deux lui est attribué. Le prix non attribué est proposé au suivant dans les classements respectifs (Aide à l'excellence ou Mombelet-Vodentcharoff).

5/ Condition d'attribution

Le·la lauréat·e devra avoir lu, approuvé et signé le présent règlement, et en acceptera toutes les clauses pour pouvoir bénéficier de l'aide. Il·elle devra fournir la preuve de son intégration dans la formation choisie. Si ces conditions ne sont pas remplies par le·la lauréat·e classé·e premier·e, l'aide sera proposée au suivant et ainsi de suite jusqu'au candidat classé 3^{ème}.

6/ Modalités de versement

Le·la lauréat·e recevra une aide de 3 000 €. Le versement se fera par virement mensuel sur une période de 10 mois. Le premier versement se fera suite à la présentation d'une preuve de l'inscription. Le dernier versement se fera selon les conditions de l'article 5.

7/ Dispositions particulières

En cas d'abandon de la formation, le·la bénéficiaire devra immédiatement en faire part par courrier à la présidente, et / ou à la direction de l'association, et les versements seront immédiatement arrêtés.

8/ Communication

Le·la bénéficiaire s'engage à fournir à Mines Alès Alumni un article de 25 lignes (police times new roman corps 11) agrémenté d'une photo présentant le séjour, l'établissement d'accueil, le projet et en quoi l'aide a permis sa réalisation. Cet article ainsi que les photos pourront être utilisés dans le cadre de la communication liée aux différentes actions de l'association sur papier ou support dématérialisé.

9/ Application

Toute personne candidatant à cette aide a pris connaissance de ce règlement et l'accepte.